

COMMUNE DE LA LUCERNE D'OUTREMER

10 rue de La Libération

50320 LA LUCERNE D'OUTREMER

Tel.Fax. : 02 33 61 52 11

@ : www.lucerne.outremer@wanadoo.fr

horaires d'ouverture : mardi et jeudi 14h à 17h / mercredi et samedi 9h30 à 12h

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU

Séance du 18 juin 2008

Participations aux frais de fonctionnement de l'école St Michel

Le maire rappelle les diverses réflexions antérieures; Après débat, il a été décidé de verser la somme forfaitaire de 5 300 € pour le paiement d'une année supplémentaire.

Charte Départementale d'Entretien Phytosanitaire des Espaces Communaux

Le conseil décide d'adhérer à la Charte Départementale d'Entretien Phytosanitaire des Espaces Communaux ayant trois phases progressives distinctes :

- Niveaux 1 : conformité avec la réglementation en vigueur
- Niveaux 2 : mise en place d'un plan d'entretien tendant à diminuer l'utilisation de produits comme les désherbants chimique.
- Niveaux 3 : élimination totale des produits phytosanitaire en favorisant des méthodes en accord avec la protection de l'environnement.

Dans cette optique la commune pourra bénéficier de l'appui technique du FREDON (Fédération Régionale de Défense Contre les Organismes Nuisibles) pour la formation des personnels.

Modification du Bail du Commerce et logement

Le maire rappelle les accords pris avec les locataires avant travaux concernant la mise en place des loyers après ceux-ci :

- logement	450 € par mois	
- commerce	1ere année	190,00€ HT
	2ème année	320,00€ HT
	à partir de la 3ème année	450,00€ HT

Il sera signé 2 baux séparés dont les frais seront répartis comme suit :

- bail commercial à la charge du locataire
- bail logement 50 % à la charge du locataire et 50 % à la charge du bailleur

De plus, à ces loyers s'ajoutent les charges pour chauffage.

Le conseil municipal accepte ces conditions et autorise le maire à signer les baux.

Inauguration café-épicerie et chaufferie

L'inauguration aura lieu le vendredi 5 septembre 2008 à 18h00

Festival énergies renouvelables

le festival se déroulera à La Lucerne d'Outremer le samedi 20 septembre 2008 de 10h à 18h

Réglementation nuisances sonores

Le maire rappelle qu'un arrêté préfectoral existe et qu'il s'avère inutile de prendre un arrêté communal. L'arrêté préfectoral est consultable en Mairie.(Rappel des horaires pour les particuliers

-Les Jours ouvrables de	8h30 à 12h	et de	14h30 à 19h30
Les samedis de	9h à 12h	et de	15h à 19h
Les dimanches et jours fériés de	10h à 12h		

Réflexion procédure ZAC

Le maire et les adjoints font part de leur déplacement en Bretagne à la découverte de villages "éco-quartier" ou "éco-lotissement" déjà en place qui complétait l'information sur la création de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté). Ces éléments supplémentaires affineront la réflexion de tous les conseillers quant à l'application éventuelle de ce principe sur notre commune.

Parking camping-cars

Le conseil municipal décide de mener l'expérimentation d'un stationnement de camping-cars sur le parking de la Maison des Associations avec une installation minimale (Electricité, EP et EU).

Délégué DEFENSE

Le conseil municipal désigne Fabrice LEGENDRE pour représenter la commune auprès des autorités militaires du département et de la région.

Ouverture du CLSH (Centre de Loisirs sans Hébergement) en août

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'ouverture en août du CLSH de La Haye Pesnel..

SIVU des Ecoles

Le conseil municipal propose aux communes membres du SIVU de préciser les termes d'affectation ou de désaffectation des locaux affectés aux écoles dans le cadre de leur mise à disposition.

Révision simplifiée du PLU

Approbation du conseil municipal concernant la révision simplifiée du PLU.